

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT NEUF SEPTEMBRE (29/09/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 7

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Madame Claudine MATALA), **Adjoint**,

Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Luc PORTES), Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Monsieur Guy LOURMEDE), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Conseillers en exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 33



Formant nombre suffisant pour délibérer, le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GARCIA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur LOURMEDE quitte la séance à 19 heures 31 pendant le débat du projet de délibération n° 9 et regagne la séance à 19 heures 34 pendant le débat sur la même délibération.

Madame LOPEZ quitte la séance à 19 heures 57 pendant la présentation du projet de délibération n° 18 et regagne la séance à 20 heures 01 pendant la présentation du projet de délibération n° 20.

Monsieur Le MAIRE quitte la séance à 20 heures 17 pendant la présentation du projet de délibération n° 27 et regagne la séance à 20 heures 19 pendant la présentation de la même délibération.

Madame VOLLARD quitte la séance à 20 heures 27 pendant le débat du projet de délibération n° 28 et regagne la séance à 20 heures 29 pendant le débat sur la même délibération.

La délibération n° 28 est ajournée.

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA  
SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 29 septembre 2022 à 18h30**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APPROUVE**



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

00 – 29 septembre 2022

***Procès-verbal de la séance du 07 juillet 2022***

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

01 – 29 septembre 2022

***1. Modification n°4 des statuts de la communauté de communes « Terres des Confluences »***

A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA),

**REFUSE** la modification n°4 des statuts selon les changements proposés sur les points cités ci-dessus.

**SOLLICITE** que la CLECT soit saisie avant tout transfert de compétence pour procéder à l'évaluation des risques financiers qui pourraient être générés à l'occasion de la modification des statuts.

**MANDATE** Monsieur le Maire afin de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes Terres des Confluences ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

02 – 29 septembre 2022

***2. Restitution de la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes, en application des dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations***

A l'unanimité,

**PERSONNEL**

03 – 29 septembre 2022

***3. Attribution des cartes- cadeaux au personnel de la commune de Moissac à l'occasion de la nouvelle année 2023***

A l'unanimité,

04 – 29 septembre 2022

**4. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs – création de postes service petite enfance**

A l'unanimité,

05 – 29 septembre 2022

**5. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs – Intégrations directes**

A l'unanimité,



06 – 29 septembre 2022

**6. Délibération portant création d'emplois permanents**

A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA),

07 – 29 septembre 2022

**7. Délibération portant modification de la délibération n°5 du 16 décembre 2021 relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Annule et remplace la délibération n° 2 du 7 juillet 2022**

A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA),

**FINANCES**

08 – 29 septembre 2022

**8. Décision Modificative n°2 – exercice 2022 – Budget Principal**

A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA),

09 – 29 septembre 2022

**9. Décision Modificative n°1 – exercice 2022 – Budget annexe Camping et Port de Moissac**

A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA),

10 – 29 septembre 2022

**10. Admissions en non-valeur – Budget Principal**

A l'unanimité,

11 – 29 septembre 2022

**11. Demande de garantie d'emprunt par Tarn et Garonne Habitat pour la rénovation thermique de 5 logements collectifs situés Rue des Prêtres**

A l'unanimité,

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

12 – 29 septembre 2022

### **12. Subventions aux associations sportives pour le soutien à la pratique sportive des publics jeunes – Ecoles de sport**

A l'unanimité,

13 – 29 septembre 2022

### **13. Subvention aux associations - 2022**

A l'unanimité,



## MARCHES PUBLICS

14 – 29 septembre 2022

### **14. Marché de maîtrise d'œuvre : restauration du Portail sud du Cloître et des parties hautes du Clocher : avenant n°2 au marché AEDIFICIO (mandataire du groupement)**

A l'unanimité,

15 – 29 septembre 2022

### **15. Désamiantage et réfection de la toiture de l'ancien tribunal d'instance : signature des marchés de travaux**

A l'unanimité,

16 – 29 septembre 2022

### **16. Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de combustibles granules bois pour chaufferies biomasse**

A l'unanimité,

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

17 – 29 septembre 2022

### **17. Travaux de mise aux normes de l'accessibilité de bâtiments au camping « Le Moulin de Bidounet » et fourniture et pose de trois lodges - Demandes de subventions – modification n°2**

A l'unanimité,

18 – 29 septembre 2022

### **18. OPAH-RU (période 2019/2024) : Attribution de subventions communales à des propriétaires occupants**

A l'unanimité,

19 – 29 septembre 2022

### **19. OPAH-RU (période 2019/2024) : Attribution de subventions communales à des propriétaires bailleurs**

A l'unanimité,

20 – 29 septembre 2022

**20. Convention de gestion des installations sanitaires sur les chemins de grande randonnée – GR 65 et GR 36 avec Le Département de Tarn et Garonne**

A l'unanimité,

21 – 29 septembre 2022

**21. Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural – désaffectation d'une partie du chemin rural de Carles**

A l'unanimité,



22 – 29 septembre 2022

**22. Convention de servitude classique temporaire d'une canalisation souterraine de gaz naturel sur les parcelles communales cadastrée Section CO n° 420 - 422, avec la SA TEREGA**

A l'unanimité,

23 – 29 septembre 2022

**23. Convention d'une servitude classique temporaire d'une canalisation souterraine de gaz naturel chemin communal n°43 dit du Barthac – chemin rural dit de l'Herbe – chemin rural dit de Richemont, avec la SA TEREGA**

A l'unanimité,

24 – 29 septembre 2022

**24. Convention de servitude temporaire classique d'une canalisation souterraine de gaz naturel des chemins ruraux chemin de Nauzes, chemin de Saint Béarn – chemin rural dit de Las Poumettes – chemin rural n° 97 dit de Daries, avec la SA TEREGA**

A l'unanimité,

25 – 29 septembre 2022

**25. Convention de servitude de passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale cadastrée section CT chemin rural de la colombe, à la SA ENEDIS**

A l'unanimité,

26 – 29 septembre 2022

**26. Convention de servitude de passage d'ouvrages électriques sur la parcelle communale cadastrée section CZ n° 64, 10, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, à la SA ENEDIS**

A l'unanimité,

27 – 29 septembre 2022

**27. Convention pour la restauration du ruisseau du Lembenne avec le syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas (SMBL)**

A l'unanimité,



**DELIBERATION AJOURNEE**

28 – 29 septembre 2022

**28. Consultation publique pour la création d'un centre de valorisation de véhicules hors d'usage (VHU), présentée par la Société LAURENT SERVICES**

**ENFANCE- PETITE ENFANCE- AFFAIRES SCOLAIRES**

29 – 29 septembre 2022

**29. Création d'un accueil de loisirs adolescents municipal sans hébergement 11-15 ans**

A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA),

30 – 29 septembre 2022

**30. Projet éducatif du centre de loisirs adolescents**

A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA),

31 – 29 septembre 2022

**31. Projet pédagogique du centre de loisirs adolescents**

A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA),

32 – 29 septembre 2022

**32. Convention pour la réservation de deux places au Multi-accueil Les Grappillous par l'Association Espace et Vie 2022-2023**

A l'unanimité,

**AFFAIRES SPORTIVES**

33 – 29 septembre 2022

**33. Convention de mise à disposition d'installations sportives**

A l'unanimité,

**AFFAIRES CULTURELLES**

34 – 29 septembre 2022

**34. Approbation du Plan de Gestion Local de la composante « Abbaye de Moissac » pour le bien UNESCO**

A l'unanimité,

35 – 29 septembre 2022

**35. Classement monument historique de la parcelle DI 19 de l'église Saint Martin**

A l'unanimité,



**DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 23 JUILLET 2020  
ATTRIBUANT DES DELEGATIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**36. Décisions n° 2022 – 66 à n° 2022 – 89**

La séance s'est terminée à 21 heures 05.